

Compte rendu presse

Réunion du Conseil Municipal du

4 octobre 2021

Visé par M. le Maire le : /10/2021

Le 4 octobre 2021 à 20 h, le Conseil Municipal de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON s'est réuni sous la présidence de Monsieur Daniel BOYER, Maire.

Objet : créances irrécouvrables, admission en non-valeur

Compte tenu des relances et poursuites infructueuses effectuées par les services du Trésor Public, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur les créances ci-dessous :

Créancier	N° titre recette	Montant créance	Objet
Mme BALAOUD	2019-233	98.59	Solde loyer septembre 2019
Mme BALAOUD	2019-252	46.68	Solde loyer octobre 2019
Mme LAMOUR	2019-255	100.00	Solde loyer octobre 2019

Objet : budget lotissement : décision modificative budgétaire n°1

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
608	Frais accessoires	-50.00	71355	Variation des stocks (stock final)	-50.00
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
3555-040	Stock de terrain (stock final)	-50.00	1641	Emprunt	-50.00

Le Conseil Municipal valide les décisions modificatives du budget annexe « lotissement Les Cuminaux » visées ci-dessus

Objet : Travaux d'éclairage public, lotissement Les Cuminaux : participation financière de la commune

Le Conseil Municipal :

- approuve les travaux d'éclairage public du lotissement « Les Cuminaux », sis au bourg de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON,
- confie la réalisation des travaux au Syndicat Départemental d'Energies de HAUTE-LOIRE, auquel la commune est adhérente,
- fixe la participation de la Commune au financement de ces travaux à 11 371.06 €, les crédits nécessaires étant inscrits au budget annexe 2021. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
- autorise le Maire à mandater la dépense,

Objet : Enfouissement réseau Télécom, village Les Grèzes (entre le village Les Grèzes et la VC n°13)

Le Conseil Municipal :

- approuve les travaux d'enfouissement des réseaux de communication, entre le village Les Grèzes et la VC n°13,
- confie la réalisation des travaux au Syndicat Départemental d'Energies de HAUTE-LOIRE, auquel la commune est adhérente,
- fixe la participation de la Commune au financement de ces travaux à 1 937.51 €, les crédits nécessaires étant inscrits au budget 2021. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
- autorise le Maire à mandater la dépense,

Objet : Projet de travaux d'éclairage public, village Les Grèzes

Le Conseil Municipal donne un avis de principe favorable à l'enfouissement des réseaux secs sur le secteur du village Les Grèzes.

Il demande aux services de la SEMEV d'affiner le coût prévisionnel de ces travaux avant transmission au Syndicat Départemental d'Energies de la HAUTE-LOIRE pour calcul des participations de la Commune. Ce dossier reviendra alors devant le Conseil pour validation du montant des participations.

Objet : Travaux d'éclairage public, village de Tallobre

Le Conseil Municipal souhaite poursuivre le programme d'enfouissement des réseaux secs dans les villages. Il donne un avis favorable au lancement de l'étude, par le Syndicat Départemental d'Energies de la HAUTE-LOIRE (SDE), de ce type de travaux sur le village de Tallobre afin d'en connaître les coûts et les participations de la Commune.

Objet : travaux église, tranche 1 : choix du cabinet de contrôle CSPS

Le Conseil Municipal décide de confier au cabinet SOCOTEC la prestation de Coordination Sécurité et Protection de la Santé dans le cadre de la première tranche de travaux sur l'église classée du bourg. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention pour un montant de 1 540.00 € HT.

Objet : Travaux pôle santé : avenant n°2, lot 3, Menuiseries intérieures

Après avoir pris note du motif de variation du montant du marché du lot n°3, « Menuiseries intérieures » pour l'aménagement du pôle santé, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°2 au marché du lot n°3, porté à la somme de 8 550.30 € HT.

Objet : Travaux pôle santé : avenant n°2, lot 9, Electricité

Après avoir pris note du motif de variation du montant du marché du lot n°9, « Electricité » pour l'aménagement du pôle santé, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°2 au marché du lot n°9, porté à la somme de 31 339.00 € HT.

Objet : Projet d'aménagement d'une zone artisanale sur le secteur de « La clé des champs »

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la mise à l'étude du coût d'aménagement en zone artisanale d'une partie de la parcelle communale cadastrée section A n°1439, zone « La clé des champs ».

Il convient au préalable de connaître les constructions et activités susceptibles d'être accueillies sur ce secteur concerné par le périmètre de captage des eaux.

Objet : Loyers et charges des logements communaux, bâtiment La Cure

Suite à l'enlèvement d'une chaudière fioul collective et l'installation de pompes à chaleur et de compteurs individualisés, le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir à la rédaction et signature d'un avenant aux baux de location des appartements du bâtiment « La Cure » afin d'intégrer la notion de relevé des compteurs de chauffage de chaque appartement et l'émission de titre de recettes correspondant à la consommation de chauffage de chaque locataire.

Objet : Pôle santé : autorisation de signer le bail professionnel de location avec l'association ADMR

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la location au profit de l'association locale ADMR la cellule n° 1 au premier étage du pôle santé, sis 12, rue de la mairie, au bourg. Le montant mensuel du loyer est fixé à 150.00 €.

Le Maire est autorisé à intervenir à la rédaction et signature du contrat de location.

Objet : Recrutement médecins et professionnels de la santé: cabinet « ASED Recruitment »

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec le cabinet « ASED Recruitment » un contrat dans le cadre d'une mission de recrutement d'un (deux) médecin(s). Monsieur le Maire est également autorisé à mandater le premier acompte d'honoraires.

Objet : Marchés Publics : constitution d'un groupement de commande (plate-forme de dématérialisation)

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes coordonné par le Centre de Gestion en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics est acceptée.

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes et à engager les frais y relatifs.

Objet : affaire succession GENTE : annulation de la procédure « Biens sans maitre »

Suite à la rencontre avec Maître BONNICHON, chargé par le Conseil Municipal du dossier de succession vacante de Monsieur Pierre GENTE,

Compte tenu de l'existence d'héritiers de Monsieur Pierre GENTE connus suite à la consultation par le notaire du service des hypothèques,

le Conseil Municipal décide d'annuler la procédure de « Biens sans maitre » engagée dans le cadre de la succession GENTE et de retirer les délibérations liées à ce dossier : délibérations n°2020-035 en date du 08/06/2020, n°2021-023 en date du 15/03/2021 et n°2021-030 en date du 12/04/2021